



الوكالة الوطنية لتنظيم المواصلات  
+01800674 +060304 130MXI 142706021  
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

DIRECTION TECHNIQUE  
N/Réf. : ANRT/DTEC/DAASAG/BD/1407/2017.

Rabat, le

12 DEC. 2017

## CERTIFICAT D'AGRÈMENT

- VU LA LOI N° 24-96 RELATIVE À LA POSTE ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°12/04 DU 29/12/2004 FIXANT LE RÉGIME D'AGRÈMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°06/06 DU 28 JUILLET 2006 ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/14 DU 17 FÉVRIER 2014 FIXANT LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÈMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 DU 20 JUIN 2013 FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016).
- VU L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÈMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

DÉSIGNATION	MODULE WiFi 802.11a/b/g/n/ac+BT 5.0 (BR/EDR/BLE)	N° D'AGRÈMENT	MR 15333 ANRT 2017
MARQUE	Intel®		
TYPE	Intel®Wireless-AC 9560	DÉLIVRÉ LE	12/12/2017
MODÈLE	9560D2W		
FABRICANT	Intel Mobile Communications SAS	EXPIRE LE	11/12/2027

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

BANDES DE FRÉQUENCES	ÉMISSION		RÉCEPTION	
		[2400 – 2483,5] MHz	[2400 – 2483,5] MHz	[5150 – 5 250] MHz
	[5150 – 5250] MHz			
	[5250 – 5350] MHz			

PUISSANCE ISOTROPIQUE RAYONNÉE ÉQUIVALENTE : 20dBm (WiFi 2,4GHz) ; 23dBm (WiFi 5GHz) ; 13,1dBm (Bth) ; 10dBm (Bth LE).

### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES :

INTERFACES SOUMISES À L'AGRÈMENT	ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS	EXIGENCES DE COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE	EXIGENCES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
RADIOÉLECTRIQUE 2,4GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-2,4GHZ	EN 301 489-1/17 EN 55032	EN 62368-1	EN 50566
RADIOÉLECTRIQUE 5GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-5GHZ			

### CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER LES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **WiFi** ET **BLUETOOTH** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
  - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT DUMENT REMPLI, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 SUSMENTIONNÉE ;
  - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

### CONDITIONS D'USAGE :

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÈMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÈMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
- L'UTILISATION DES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES **WiFi** ET **BLUETOOTH** PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LA DÉCISION SUSMENTIONNÉE RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (**A2FP**).
- L'UTILISATION DU MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIT SE FAIRE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET DANS LE RESPECT DES VALEURS NATIONALES. AUSSI, IL NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE DISTRIBUÉ OU COMMERCIALISÉ, À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX, AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE PRÉINSTALLÉE PORTANT ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU ROYAUME DU MAROC.
- CET ÉQUIPEMENT EST DESTINÉ À ÊTRE EXPLOITÉ AU SEIN DES RÉSEAUX D'UN OU PLUSIEURS EXPLOITANTS DE RÉSEAUX PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS UTILISANT DES TECHNOLOGIES COMPATIBLES.
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÈMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÈMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÈMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÈMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

### CERTIFICAT D'AGRÈMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE : **REALTIME TELECOMMUNICATION**  
ADRESSE : 70 RUE MELOUIA APPT 2 AGDAL 10080, RABAT.

AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ANRT

Abdelkarim BELKHADIA  
Chef du Service Agréments